

Conseil Municipal du 15 février 2013

- Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2013 (il est donné acte de ce Débat par l'Assemblée délibérante).
- Fixation, à la date du 15 février 2013, des taux d'avancement à l'échelon spécial à 100 % pour l'ensemble des filières relevant de la catégorie C pour les agents détenant la 6^e échelle, à l'exception de la filière technique – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Avis favorable sur le nouveau Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Yvelines 2012-2018 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision d'inscrire en dépense la contribution 2013 de la Commune à la cellule d'animation des contrats de bassin « Remarde amont » et « Yvette amont », pour un montant de 247 € – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.